



Colis de fin d'année 2024



Du
Lundi 2 décembre 2024
Au
Lundi 6 Janvier 2025

Tous les produits doivent se conserver à température ambiante.

- 5 kg maximum
- En 1 seule fois.
- Dans un sac plastique (non isotherme)
- Ne pas déballer les denrées achetées en magasin.



Vous pouvez mettre votre colis dans un sac cabas.

Les produits artisansaux ou maison doivent être bien cuits, sans sauce et dans des sacs congélation ou barquettes plastiques transparentes.

C'est interdit :

- Les produits nécessitant un réfrigérateur.
- Tous les liquides (sauce, soda, alcool,...)
- Le tabac à rouler et cigarettes
- Chewing-gum
- Épices
- Café (sauf café en stick soluble)
- Levure chimique
- Tous les produits en poudre
- Viande crue
- Crustacés et coquillages
- Objet tranchant et coupant
- Récipient en verre (bocaux...)
- Matériel informatique et téléphonique
- Produits d'hygiène
- Les plantes
- Les animaux